

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux août à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 17 août 2016

Présents : Mmes Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, Marion BOURSIER, Aya KOFFI Marie-Noelle PILLON, Marie-Odile ROUX.

Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT-PETIT, Yves BERTAUX, Frédéric LE ROCH, Jérôme PEINTRE, Thomas MADRANGE, Sylvain AUGERAUD

Absents excusés : Steve CHAIGNON,

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Secrétaire de séance : Jérôme PEINTRE

Ordre du Jour :

- Nouveaux tarifs cantine et accueil périscolaire – années scolaire 2016/2017
- Numérotation des Maisons du 11 Rue de l'Aunis
- Numérotation du 17 rue de la Gâtine
- Signature de la convention en vue de la rétrocession du lotissement de Mille Ecus dans le domaine public de la Commune
- Renonciation au droit de préemption pour le lotissement de Mille Ecus
- DIA parcelle cadastrée A 545
- DM 2 au BP 2016
- Ouverture de l'opération d'équipement n° 216 – Etude préalable à l'Aménagement de la traversée du bourg

Questions Diverses

Approbation du dernier Compte Rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016 est adopté par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

Nouveaux tarifs cantine et accueil périscolaire – années scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire, présente les propositions de tarifs soumis par la Commission scolaire :

Quotient familial	TARIF Péri-scolaire (Coût de la 1/2 heure)	
	Matin 7h15/8h50	Soir 16h30/19h00
QF0 = (0 à 370)	0€55	
QF1 = (371 à 416)	0€60	
QF2 = (417 à 555)	0€65	
QF 3 = (556 à 850)	0€70	
QF 4 = (851 à 1100)	0€75	
QF 5 = (1101 à 1413)	0€80	
QF 6 = (1413 et au-delà) et Hors CAF	0€90	
Hors CDC	0€85	
	Goûter servi à partir de 16h45	0€55

Quotient familial	TARIF Mercredi Après-midi		
	Après-midi avec déjeuner et goûter 12h30/17h00	Après-midi sans déjeuner (avec goûter) 13h30/17h00	Péri'accueil (coût de 1/2heure) de 11h30/12h30 17h00/19h00
QF0 = (0 à 370)	8€90	4€95	0€55
QF1 = (371 à 416)	9€35	5€35	0€60
QF2 = (417 à 555)	9€80	5€75	0€65
QF 3 = (556 à 850)	10€25	6€15	0€70
QF 4 = (851 à 1100)	10€70	6€55	0€75
QF 5 = (1101 à 1413)	11€15	6€95	0€80
QF 6 = (1413 et au-delà) et Hors CAF	12€05	7€75	0€90
Hors CDC	11€60	7€36	0€85

	TARIF TAP
Période	5 €
Année	25 €

CANTINE SCOLAIRE	
MATERNELLE	2.90 €
PRIMAIRE	3.40 €
ADULTE	4.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte toutes ces nouvelles propositions.

Numérotation des Maisons du 11 Rue de l'Aunis

Le 11 rue de l'Aunis se découpe en trois habitations : la proposition consiste

à numéroter les parcelles comme suit :

Parcelle 661 : n° 11

Parcelle 651 et 660 : n° 11 bis

Parcelle 505 et 656 : n° 11 ter

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte toutes ces nouvelles propositions.

Numérotation du 17 rue de la Gâtine

Rue de la Gâtine, les habitations du 17 seront nommées respectivement 17 et 17 bis.

Le Chemin rural entre le 17 et le 19 rue de la Gâtine sera nommé Impasse de la Gâtine et la maison du fond (parcelle n° 67) portera le N° 1.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, accepte toutes ces nouvelles propositions.

Signature de la convention en vue de la rétrocession du lotissement de Mille Ecus dans le domaine public de la Commune

Monsieur le Maire expose qu'une rétrocession du domaine privé (hormis les parcelles à construire) au domaine public s'effectuera à la fin des travaux.

Après étude du dossier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention :

Renonciation au droit de préemption pour le lotissement de Mille Ecus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, exclut du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement « Les Terres de Mille Ecus III » pour lequel la demande de permis d'aménager 16 parcelles a fait l'objet d'un certificat de permis tacite en date du 07 octobre 2013

DIA parcelle cadastrée A 545

Le Maire rappelle que par délibération en date du 16 février 2006, la Commune s'est dotée d'un droit de préemption urbain.

La Commune est saisie pour :

Une déclaration d'Intention d'Aliéner d'un terrain bâti, situé Rue du Moulin David, cadastré A 545 d'une surface totale de 445 m², reçue le 27 juillet 2016, appartenant à Jeanne MARTINET, au prix de 20 000 €.

Considérant le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 10 février 2005 et l'emplacement réservé n° 24

Considérant la concentration urbaine dans ce secteur et que les places de stationnement y font défaut,

Considérant le projet de matérialiser 6 places de stationnement paysager, Pour le prix de la vente établi à 20 000 €,

Monsieur le Maire propose d'exercer le droit de la Commune à préempter.

Considérant que les sommes afférentes sont disponibles pour l'acquisition de ce type de bien au BP 2016.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour 3 voix contre et 3 abstentions :

- Décide de préempter le bien cadastré A 545 appartenant à Mme MARTINET et mis en vente au prix de 20 000€.
- Décide de préempter au prix annoncés de 20000€
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents au dossier pour aboutir.

DM 2 au BP 2016

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
o23	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	-43 512,71	70632	Recettes ALSH	10 449,29
22	Dépenses imprévues	-17 000,00	73111	Taxes foncières	-22 925,00
6411	traitement des agents	74 350,00	7411	Dotation forfaitaire	22 925,00
65548	Participations aux gpts de communes	25 000,00	74121	Dotation de solidarité rurale	6 603,00
			74127	Dotation nationale de péréquation	21 785,00
TOTAL		38 837,29	TOTAL		38 837,29
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2111	Achat de terrain	2750,44	o21	virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	-43 512,71
2183	Matériel de bureau et informatique	3 525,35			
2188	Autres immobilisations	-3 525,35			
2135	OP 212 Ecole	-30 000			
21318	OP 214 Maison communale	-29 671,57			

2031	OP 215 Aménagement traversée du bourg frais d'étude	13 408,42		
TOTAL		-43 512,71	TOTAL	-43 512,71

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention la décision modificative n° 2 au budget de la Commune 2016

<p>Ouverture de l'opération d'équipement n° 216 – Etude préalable à l'Aménagement de la traversée du bourg</p>

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux d'étude préalables au projet d'aménagement du Centre Bourg - Cette étude a pris du retard et l'échelonnement du paiement initialement prévu par convention avec le Conseil départemental a été modifié.

C'est donc pour cela qu'il convient d'ouvrir l'opération n° 216 : **Etude préalable à l'aménagement de la traversée du bourg** et d'inscrire pour l'année 2016 la somme de 13408.42 €

D'autres acomptes puis le solde de l'opération seront portés aux prochains budgets.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal par 14 Voix pour, aucune Voix contre et aucune abstention,

- accepte d'ouvrir l'opération n° 216 : **Etude préalable à l'aménagement de la traversée du bourg**

Questions diverses :

- Pour le fleurissement du village (Aire Clovis Bouhier et City Park), des bulbes de narcisses vont être commandés
- Devant la mairie le parterre va être réaménagé avec des plantes vivaces et de la lavande
- Un montant global à hauteur de 5 320.67 € TTC est alloué à ce projet de fleurissement, conformément aux prévisions budgétaires.
- La commission environnement va poursuivre ses travaux visant à embellir le village et à enherber le cimetière.
- Aussi autour de ce thème, le samedi 17 septembre à l'occasion du marché de Rentrée, des graines seront distribués aux habitants dans le but également de fleurir les bordures des habitations.
- Enfin, un rappel est fait quant au règlement du code rural qui précise que chacun doit participer à son niveau au désherbage des espaces communs du village ; aussi l'idée émerge de créer une « Journée citoyenne pour l'entretien du Village »

La séance est levée à